



Le Tampon, le 3 mars 2018

Le Président du Tampon Tennis de Table
Marc DUBOURDIEU

A Mesdames et Messieurs les adhérents
du Tampon Tennis de Table

Association

Tampon Tennis de Table



**CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE 2017
DU TAMPON TENNIS DE TABLE**

Madame, Monsieur,

Dossier suivi par

Vous êtes invité(e) à l'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O.) du Tampon Tennis de Table qui aura lieu le :

Marc DUBOURDIEU
Président

DATE : Samedi 17 mars 2018

Téléphone
0692 66 65 82

LIEU : salle de réunion, complexe sportif Klébert Picard (Stade de foot au-dessus du lycée Roland Garros)
97430 - LE TAMPON

Courriel
tampontt@travelmad.fr

HORAIRE : 17 H 00

Adresse
25 rue Benjamin Hoareau
97430 LE TAMPON

ORDRE DU JOUR :

Site Internet
tampon-tennis-de-table.re

Salle spécialisée
Gymnase William Hoarau
35 rue Charles Baudelaire
97430 LE TAMPON

- Compte-rendu moral et d'activité de la saison sportive 2016/2017
- Compte-rendu financier de l'exercice 2017
- Budget prévisionnel pour l'exercice 2018
- Election de nouveaux membres au Conseil d'Administration
- Modification des statuts, ajout d'un article au règlement intérieur
- Questions diverses (*)

Agrément Ministériel
974 8760

Siret
49231936300023

() seuls les points à l'ordre du jour étant débattus, vous êtes prié(e) de transmettre votre (vos) questions par mél. ou courrier postal au président.*

Code APE
9312Z

Un petit pot de l'amitié sera offert à l'ensemble des participants.

Code APS
97409ET0103

Marc DUBOURDIEU



Vous trouverez ci-dessous une procuration pour le vote à l'A.G.Ordinaire (cas d'empêchement par exemple).

Pour mémoire nos statuts / règlement intérieur prévoient que :

Article 7

2/2

Assemblée générale ordinaire

Conformément à l'article 12 des statuts de l'association, l'assemblée générale ordinaire se réunit une (1) fois par an sur convocation du président.

Tous les membres (honneur, bienfaiteur, actif) sont autorisés à participer. Seuls les membres actifs sont autorisés à voter.

*L'adhérent **de moins de 16 ans** sera représenté par son responsable légal. Le vote peut, à la demande d'un adhérent actif, s'effectuer par bulletin secret. Il est alors déposé dans l'urne tenue par le secrétaire de séance.*

Chaque membre dispose d'une voix. Le représentant légal d'un ou plusieurs mineurs de moins de 16 ans dispose d'autant de voix que d'enfants, dans la limite de 3 voix.

Le vote par procuration est autorisé, à condition qu'un écrit signé confirme la volonté d'un membre ou d'un parent d'un adhérent mineur, d'être représenté par une personne nommément désignée. Cette personne ne peut-être extérieure à l'association.

PROCURATION A L'A.G.E. 2016 DU TAMPON TENNIS DE TABLE En date du 17 mars 2018
--

Je soussigné(e) _____, né(e) le _____ et adhérent(e) du Tampon Tennis de Table, ou représentant(e) légal(e) de :

_____, donne procuration à

_____ pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du Tampon Tennis de Table.

Fait à _____, le _____

Signature :